COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 350'000.- pour la construction d'une salle de sport et polyvalente à Gorgier ; 1ère étape relative à l'ensemble des prestations des appels d'offres (Phase 4.41 selon SIA)

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 24 février 2021,

arrête :

Article 1er : Un crédit d'engagement d'un montant de **CHF 350'000** pour la construction d'une salle de sport et polyvalente à Gorgier, 1ère étape relative à l'ensemble des prestations des appels d'offres.

Article 2 : La dépense relative à la construction d'une salle de sport et polyvalente à Gorgier, 1ère étape correspondant à l'ensemble des prestations des appels d'offres, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

L'amortissement sera compensé par un prélèvement à la réserve de préfinancement, compte du bilan « Infrastructures scolaires Gorgier » à disposition pour cette construction.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 15 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,	La secrétaire,
Jean-Daniel Divernois	Aïcha Hessler-Wyser